



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**  
**Conseil permanent**

PC.DEC/631  
7 octobre 2004

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

---

**528ème séance plénière**

PC Journal No 528, point 2 de l'ordre du jour

**DECISION No 631**  
**LIEU ET DATES DU SEMINAIRE MEDITERRANEEN DE 2004**

Le Conseil permanent,

Se référant à sa Décision No 623 du 29 juillet 2004 relative au séminaire méditerranéen de 2004 ayant pour thème « Faire face aux menaces pour la sécurité au XXI<sup>e</sup> siècle : interaction entre l'OSCE et les partenaires méditerranéens pour la coopération »,

Exprimant sa gratitude au Gouvernement égyptien pour avoir aimablement accepté d'accueillir le séminaire méditerranéen de 2004,

Décide de tenir le séminaire méditerranéen de 2004 à Charm el-Cheikh (Egypte) les 18 et 19 novembre 2004 et d'en amender l'ordre du jour, le calendrier et les modalités d'organisation, comme indiqué en annexe, pour prendre en compte le changement du lieu et des dates du séminaire.

**ORDRE DU JOUR ET MODALITES D'ORGANISATION  
DU SEMINAIRE MEDITERRANEEN DE 2004 AYANT POUR THEME :  
« FAIRE FACE AUX MENACES POUR LA SECURITE  
AU XXI<sup>e</sup> SIECLE : INTERACTION ENTRE L'OSCE ET  
LES PARTENAIRES MEDITERRANEENS  
POUR LA COOPERATION »**

Charm el-Cheikh (Egypte), 18 et 19 novembre 2004

**I. Ordre du jour indicatif**

**Jeudi 18 novembre 2004**

- Cérémonie d'ouverture
- Présidence : Représentant du Président en exercice
- 9 heures      Allocution d'ouverture d'un représentant du pays hôte  
Déclaration d'un représentant du Président en exercice  
Déclaration du Secrétaire général de l'OSCE  
Conférencier invité
- 10 heures      **Séance 1 : La sécurité coopérative – réduction des risques et  
renforcement de la confiance**
- Modérateur : Représentant d'un partenaire méditerranéen pour la  
coopération  
Rapporteur : Représentant d'un Etat participant de l'OSCE
- Orateurs principaux : (10 minutes chacun)
- OSCE  
Partenaires méditerranéens pour la coopération  
Etablissement universitaire/organisation internationale
- 11 h 15      Pause café
- 11 h 45 – 13 heures      Discussion
- 15 heures      **Séance 2 : Tolérance et non-discrimination : une voie vers la  
compréhension mutuelle et le renforcement des attitudes positives**
- Modérateur : Représentant d'un Etat participant de l'OSCE

Rapporteur : Représentant d'un partenaire méditerranéen pour la coopération

Orateurs principaux : (10 minutes chacun)

OSCE  
Partenaires méditerranéens pour la coopération  
Etablissement universitaire/organisation internationale

16 h 15

Pause café

16 h 30 – 18 heures

Discussion

### **Vendredi 19 novembre 2004**

9 heures

#### **Séance 3 : Migrations – possibilités et problèmes**

Modérateur : Représentant d'un partenaire méditerranéen pour la coopération

Rapporteur : Représentant d'un Etat participant de l'OSCE

Orateurs principaux : (10 minutes chacun)

OSCE  
Partenaires méditerranéens pour la coopération  
Etablissement universitaire/organisation internationale

Discussion

10 h 30 – 11 heures

Pause café

11 heures

Séance de clôture

Présidence : Représentant du Président en exercice

Rapports présentés par les rapporteurs de séances

Discussion sur le renforcement de la coopération entre l'OSCE et les partenaires méditerranéens pour la coopération, ainsi qu'entre ces derniers

Déclaration finale d'un représentant du pays hôte

Déclaration finale d'un représentant du Président en exercice

13 heures

Fin du séminaire

## **Participation**

Les partenaires méditerranéens pour la coopération (Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Maroc et Tunisie) participeront et contribueront au séminaire.

Les partenaires pour la coopération (Afghanistan, Japon, République de Corée et Thaïlande) seront invités à participer et à contribuer au Séminaire.

Les institutions de l'OSCE, notamment l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, seront invitées à participer et à contribuer au Séminaire.

Les organisations et institutions internationales dont le nom suit seront invitées à participer et à contribuer au Séminaire : Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), Banque européenne d'investissement, Banque européenne pour la reconstruction et le développement, Banque mondiale, Centre international pour le développement des politiques migratoires, Comité exécutif de la Communauté d'Etats indépendants, Comité international de la Croix-Rouge, Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, Conférence sur l'interaction et les mesures de confiance en Asie, Conseil de l'Europe, Fonds monétaire international, Forum méditerranéen, Forum régional de l'ANASE, Groupe d'Etats constitué par la Géorgie, l'Ukraine, l'Azerbaïdjan et la Moldavie, Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Initiative adriatico-ioniennne, Initiative centre-européenne, Initiative de coopération en Europe du Sud-Est, Ligue des Etats arabes, Organisation de coopération de Shanghai, Organisation de coopération et de développement économiques, Organisation de la Conférence islamique, Organisation de la coopération économique, Organisation de la coopération économique de la mer Noire, Organisation des Nations Unies, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, Organisation du Traité sur la sécurité collective, Organisation internationale pour les migrations, Pacte de stabilité, Processus de coopération en Europe du Sud-Est, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Programme des Nations Unies pour le développement et Union africaine.

Les représentants des organisations non gouvernementales pourront assister et contribuer au Séminaire conformément aux dispositions et pratiques applicables de l'OSCE (une notification préalable est requise).

D'autres pays et organisations peuvent être invités par le pays hôte.

## **II. Calendrier et autres modalités d'organisation**

Le Séminaire commencera le 18 novembre 2004 à 9 heures (cérémonie d'ouverture) et se terminera le 19 novembre 2004 à 13 heures.

Les séances d'ouverture et de clôture seront présidées par un représentant du Président en exercice.

La présidence désignera pour chaque séance un modérateur et un rapporteur. Le résumé récapitulatif sera transmis au Conseil permanent pour un examen plus approfondi.

Les dispositions voulues seront prises pour permettre à la presse de rendre compte des travaux du Séminaire.

L'anglais sera la langue de travail. A la demande de plusieurs Etats participants, l'interprétation vers le français et à partir du français sera assurée. Ces arrangements ne constitueront pas un précédent pouvant être invoqué dans d'autres conditions.

D'autres articles du Règlement intérieur et les méthodes de travail de l'OSCE seront applicables, *mutatis mutandis*, au Séminaire.

Des locaux pour des réunions spéciales supplémentaires seront mis à la disposition des participants. Ces réunions se tiendront sans interprétation.